RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MARS 2014

Le sept mars deux mille quatorze, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 26 février 2014.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quatorze.

<u>Étaient présents</u>: MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, ÉZANIC Jean-Louis, ROBIN Evelyne, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, ÉLLIAS Claude.

<u>Étaient absents excusés</u>: DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe et LE TROUHER Erwan.

Secrétaire de séance : ROBIN Evelyne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 13 février 2014.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 pour les budgets, commune, lotissement et panneaux photovoltaïques ont été réalisées par le receveur en poste à PONTIVY et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	820 502.38 €	721 630.68 €
Recettes	699 985.69 €	963 472.47 €
Excédent		241 841.79 €
Déficit	120 516.69 €	

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013- LOTISSEMENT

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	512 684.57 €	483 629.79 €
Recettes	472 077.00 €	483 630.65 €
Excédent		0.86 €
Déficit	40 607.57 €	

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	4 666.68 €	5 522.48 €
Recettes	3 530.37 €	7 714.67 €
Excédent		2 192.19 €
Déficit	1 136.31 €	

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2013 de la façon suivante :

Résultat de la section d'investissement : - 282 483.51 €
Résultat de la section de fonctionnement : 476 397.80 €

AFFECTATION:

- Le déficit d'investissement de 282 483.51 € est constaté en investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 476 397.80 € est affecté en partie :
 - > pour 194 550.49 € en report de la section de fonctionnement,
 - > pour 281 847.31 € à la section d'investissement.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2013 de la façon suivante :

Résultat de la section d'investissement : - 390 849.40 €
Résultat de la section de fonctionnement : 141 279.61 €

AFFECTATION:

- Le déficit d'investissement de 390 849.40 € est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 141 279.61 € est affecté en report de la section de fonctionnement.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2013 de la façon suivante :

Résultat de la section d'investissement : - 7 628.51 €
Résultat de la section d'exploitation : 1 739.14 €

AFFECTATION:

- Le déficit d'investissement de 7 628.51 € est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 1 739.14 € est constaté à la section de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	1 041 163.60 €	1 041 163.60 €
Fonctionnement	1 098 285.92 €	1 098 285.92 €
TOTAL	2 139 449.52 €	2 139 449.52 €

Les principaux postes de la section de fonctionnement sont les charges de personnel pour 366800 €, les charges à caractère général pour 269750 €, les autres charges de gestion courante pour 126200 €, les frais financiers pour 41300 €. Le virement à la section d'investissement représente 280880 €.

Concernant la section d'investissement, le poste principal concerne l'aménagement de la Croix Marguerite et du Pradigo pour 285780 €, les travaux à la chapelle de Quelven de 32560 €, la fin des travaux de création de 2 logements au-dessus de la Poste et l'aménagement d'un cabinet médical pour 49400 €, les travaux de voirie pour 80000 €, l'achat du bâtiment des religieuses pour 30 000 €, la réfection du chemin de Corn Er Hoët pour 24000 €, une provision de 70 000 € pour les études de la salle multi fonction et de l'achat du terrain pour 25 000 €, une provision pour l'achat d'un véhicule de 15000 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes	
Investissement	904 451.11 €	904 451.11 €	
Fonctionnement	647 910.26 €	647 910.26 €	
TOTAL	1 552 361.37 €	1 552 361.37 €	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014- PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	12 295.19 €	12 295.19 €
Exploitation	14 287.07 €	14 287.07 €
TOTAL	26 582.26 €	26 582.26 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014:

L'assemblée municipale fixe les taux d'imposition de l'année 2014 comme suit, en décidant de ne pas appliquer de hausse des taux.

Les produits attendus sont donc les suivants :

	Taux année n -1	Taux année en	Bases	Produit
		cours		
Taxe				
d'habitation	10.96	10.96	1 388 000	152 124.80
Foncier bâti	16.22	16.22	897 700	145 606.94
Foncier non bâti	41.74	41.74	154 200	64363.08
			TOTAL	362 094.82

VOTE DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS et au CNAS:

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

SUBVENTIONS 2014 (compte 6574)	MONTANT
A.E.R.P.P.(Assoc. Education Routière du Pays de Pontivy)	189,00
AMICALE LAIQUE Ecole Publique de Guern	100,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL- GUERN	1977,00
AN DORN GLAZ - GUERN	330,00
ART DANS LES CHAPELLES (délibération du 13/01/2014)	756,95
Ass. Bretagne Vivante- BREST	100,00
ASS. LES JEUDIS DE QUELVEN - GUERN	850,00
Assoc. Des Maires et des Présidents d'E.P.C.I. Du Morbihan - VANNES	428,02
ASSOCIATION GUERN/MALG (payer en juin et septembre)	1 750,00
ASSOCIATION RANDONNEURS DES AJONCS - GUERN/MALGUENAC	130,00
Association Sport 56	52,00
Association sportive Ecole St Pierre	100.00
BANQUE ALIMENTAIRE du Morbihan - VANNES	300,00
Brevet de chasse de Guern	100,00
ASS. POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE ST SALOMON	150.00
CLUB DE SCRABBLE - GUERN	80,00
COMITE DES FETES DE GUERN	500,00
CYCLO CLUB GUERN ((la subvention inclut le pot pour la randonnée)	200,00
DIWAN PAYS DE PONTIVY	523.50
EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	80,00
FOYER DES RETRAITES	500,00
L'HERMINE GUERNATE	1 400,00
LES RESTAURANTS DU CŒUR MORBIHAN	300,00
LUDOTHEQUE PONTIVY	40,00
LUTTE CONTRE LE CANCER - La Ligue - VANNES	100,00
ECOLES - GUERN (Classes de découvertes)	400,00
RADIO BRO GWENED - PONTIVY	80,00
UNC AFN - GUERN (la commune prend en charge les médailles)	100,00
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan - VANNES	80,00
CNAS - LAVAL (cotisations)	2 285,28
CCAS - GUERN	5 000,00

Il faut également ajouter le financement des séjours des enfants des écoles en classe de découverte, à raison de 4 € par jour et par enfant, pour une durée maximale de 7 jours.

PRÉCISE que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2013 et leur Relevé d'Identité Bancaire.

ADMISSION EN NON VALEUR:

Suite à une ordonnance du 30/01/2014, du tribunal d'instance de LORIENT, admission en non-valeur de la somme de 1177.91€.

QUESTIONS DIVERSES:

GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE 2014:

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté le 25 octobre 2009 prévoit la mise à disposition par Pontivy Communauté d'une aire de deux hectares pour l'accueil des « groupes familiaux ».

Ces aires, terrains plats de type prairie, nécessitent un aménagement sommaire (accès eau et électricité) et prévoir la récupération des caissettes et l'enlèvement des ordures ménagères. Actuellement Pontivy Communauté ne dispose pas de telle aire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal informe Pontivy Communauté, qu'aucun espace de ce type n'est disponible sur la commune de GUERN.

AIDE FINANCIÈRE AUX STAGES D'ÉTUDES :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'octroyer une subvention de 150.00 €.
- Fixe les conditions d'octroi comme suit :
- Être étudiant post-bac,
- Avoir un projet spécifique hors de la France,
- Présenter un budget prévisionnel.